

# Vallée de la Gartempe



Lettre  
d'information  
Natura 2000  
n° 10 - 2024



## Des mesures pour soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

**Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques bénéfiques pour la biodiversité d'un territoire et pour la santé humaine.**

*Prairie naturelle sur les coteaux de la Gartempe (ROMAIN BISSOT)*

Cet outil accorde une rémunération à l'hectare en contrepartie du respect d'un cahier des charges suivi durant 5 ans (ex : absence de produits phytosanitaires, maintien des zones humides, entretien des mares agricoles, limitation du surpâturage, etc.). Les MAEC dites « localisées », engagées à la parcelle, ne peuvent être souscrites que sur des secteurs bien identifiés, avec de forts enjeux liés à la biodiversité ou à la qualité de l'eau. Depuis près de 15 ans, le Montmorillonnais est éligible aux MAEC localisées, grâce à la présence de nombreux sites Natura 2000 qui visent la préservation du bocage, des prairies, des zones humides, des cours d'eau ou encore des landes.

2023 a été l'année de tous les changements : nouvelle politique agricole commune (PAC), nouveaux cahiers des charges des mesures, nouvelle autorité de gestion (DRAAF Nouvelle-Aquitaine).

Le site de la Vallée de la Gartempe fait partie d'un large territoire éligible aux MAEC englobant d'autres sites Natura 2000 à proximité. En 2023, toutes les parcelles proposées à la contractualisation par les agriculteurs n'ont malheureusement pu être retenues. En effet, un grand nombre de contrats arrivant à terme étaient à reconduire, mais l'enveloppe de 700 000 euros allouée au territoire était insuffisante pour engager tous les demandeurs au regard des enjeux des sites.



*De nombreux insectes dépendent de la diversité floristique des prairies pour se nourrir et se reproduire (Morgane REVOL)*



Plusieurs peupliers ont été abattus dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour laisser place aux essences indigènes (MORGANE REVOL)



Un arbre mort peut être un écosystème à lui seul, en servant de lieu de nidification pour certains oiseaux comme les pics ou encore pour certains insectes comme le lucane cerf-volant (MORGANE REVOL)

Finalement, 6 agriculteurs ont pu engager près de 38,66 ha au sein du périmètre Natura 2000. Ces engagements visent par exemple la gestion des parcelles humides sans intrants ni produits phytosanitaires, et en limitant le nombre de bêtes à l'hectare pour éviter le tassement des sols. Ils peuvent aussi encourager les éleveurs à accorder un temps de repos à la prairie permanente, afin de laisser la flore se développer et les espèces nichant au sol (insectes, oiseaux, etc.) se reproduire sans dérangement.

La contractualisation sera de nouveau ouverte en 2024 !

## Réduire les longueurs de berges occupées par le peuplier cultivé sur la Gartempe

**Le tronçon de la Gartempe classé Natura 2000 correspond à sa dernière partie torrentueuse avant son arrivée sur Saulgé. Après cette commune, la rivière s'assagit en partie et coule dans une vallée plus largement ouverte.**

Au sein du site Natura 2000, l'écosystème protégé de la rivière comprend ses berges et leurs végétations : on y associe donc les forêts alluviales à aulnes et frênes. Ces forêts alluviales ont souvent été remplacées par des plantations de peupliers ou par des prairies. Or, la restauration voire la recréation de tels boisements linéaires apporterait de nombreux avantages : stabilisation des berges, alternance entre ombre et lumière, zone d'accueil pour les oiseaux et certains insectes dépendants du bois comme le lucane cerf-volant, refuge pour la loutre et le castor, etc.

C'est ainsi qu'une propriétaire a accepté de faire abattre plusieurs peupliers plantés en bordure de sa parcelle il y a plus de 30 ans. Cette action a été rendue possible grâce à la signature d'un contrat Natura 2000 en 2022 qui permet à la propriétaire d'être remboursée à 100 % des sommes déboursées pour les travaux. Ces arbres n'étaient plus valorisables car trop vieux, et menaçaient de tomber à l'eau à chaque gros coup de vent. Un tronc a cependant été gardé car des pics nichaient dans une de ses cavités. Les autres arbres ont été coupés par l'entreprise d'insertion EIVE86 en octobre 2023 et enlevés de la parcelle pour éviter d'être repris par la rivière lors de crues.

De jeunes aulnes étaient déjà présents sur les bords de la rivière. Grâce à l'enlèvement de ces peupliers, les essences indigènes recevront plus de lumière et pourront ainsi mieux se développer.



Lucane cerf-volant (ÉLISA DAVIAUD)

# La gestion pastorale de retour sur le site des « Mouillères » à Lathus-Saint-Rémy !

**Le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe a notamment été désigné pour ses prairies riches en fleurs abritant une flore remarquable et ses landes sèches. Ces dernières ont tendance à s'embroussailler, avec la reprise de bourdaine ou de genêts à balais par endroits.**

Le CPIE de Lathus est propriétaire de plusieurs parcelles de prairies et de landes sur les coteaux de la Gartempe, appelés localement « les Mouillères ». En 2021, un contrat Natura 2000 a été signé pour la mise en place de clôtures sur près de 10 ha.

Le débroussaillage de la végétation a été nécessaire par endroits pour faciliter les aménagements et pour regagner du terrain sur les zones embroussaillées. Les arbres et arbustes qui se développaient au sein de la lande sèche à ajonc nain ont été enlevés pour qu'elle reste riche en espèces, car avec le temps et l'embroussaillage, la végétation se banalise avec les ronces, la bourdaine, le prunellier.

Les prairies seront quant à elles pâturées par paddock resserrés, et fauchées lorsque cela est possible. Il convient maintenant de veiller à ce que la pression de pâturage ne soit pas trop importante pour ne pas pénaliser la végétation et les sols.



*La vallée de la Gartempe, orientée sud-nord, incise le socle granitique et crée des versants abrupts et contrastés selon leur exposition (MORGANE REVOL)*



*Le site est de nouveau pâturé par de nombreux herbivores ! (Morgane REVOL)*



*Le site dit « des Mouillères » géré par le CPIE de Lathus (Morgane REVOL)*

# Le contrat territorial Gartempe et Creuse : c'est reparti pour 3 ans !

**A**ux abords du Roc d'Enfer, la Gartempe a façonné des milieux remarquables sur lesquels une belle biodiversité s'est installée au fil du temps.

La seconde phase des 3 ans du contrat territorial (CT) Gartempe et Creuse a débuté en 2023. Il a été co-construit entre les différents maîtres d'ouvrage signataires\* dans la Vienne, à partir des milieux dégradés observés sur le terrain et des efforts encore à fournir pour atteindre les objectifs de bonnes qualité et quantité d'eau.

Afin de maximiser les chances d'atteindre le bon état écologique imposé par la Directive cadre sur l'eau, les opérations vont se concentrer sur les 10 bassins prioritaires, à savoir : la Gartempe, la Creuse, la Luire, le Ris, le gué de la Reine, le Corcheron, le Salleron, la Benaize, l'Allochon, l'Asse.



Chantier de plantation de haies à Lathus-Saint-Rémy organisé par la LPO dans le cadre du CT Gartempe et Creuse (LOUIS PERSON)

Les actions du contrat territorial Gartempe et Creuse sont séparées en quatre grandes thématiques, en fonction de leur nature et de leurs influences sur le milieu :

- Les actions ciblant le milieu aquatique : restauration de la végétation des berges, plantation de ripisylves, recharge granulométrique pour diversifier les écoulements, etc.
- Les actions agricoles menées à l'échelle du bassin versant : accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leur système, étude de la dynamique de ruissellement sur un bassin versant, plantations de haies, etc.
- Les actions en faveur des zones humides : caractérisation et restauration des zones humides, animation foncière et acquisition de ces milieux remarquables, etc.
- Les actions complémentaires visant à améliorer la connaissance scientifique, à assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et à communiquer sur le contrat : inventaires odonates (libellules), suivi des mammifères semi-aquatiques comme la Loutre, inventaires des mulettes d'eau douce, bilans annuels, etc.

En 2023, ce sont 1 149 870,70 euros qui ont été engagés par les 8 maîtres d'ouvrages dans le cadre du contrat territorial pour mettre en œuvre les différentes actions, pour certaines citées en exemple ci-dessus.

Pour rappel, un **contrat territorial** formalise de manière précise :

- La nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- Les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- Les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- Les engagements des signataires.

\* Les maîtres d'ouvrage engagés sont : la communauté de communes Vienne et Gartempe, le syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse, la Fédération de pêche de la Vienne, la chambre d'agriculture de la Vienne, Bio Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Vienne Nature et la LPO.



Temps d'échanges sur la gestion des prairies humides à Liglet co-animé par le CIVAM et la LPO (MORGANE REVOL)

Retrouvez l'actualité des sites Natura 2000 du Montmorillonnais sur : <http://montmorillonnais.n2000.fr>



**Agir pour la biodiversité**



**Animatrice locale** chargée du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

**Morgane Revol**  
morgane.revol@lpo.fr  
06 27 81 04 56

**LPO Poitou-Charentes**

25 rue Victor-Grignard - 86000 Poitiers

Tél. 05 49 88 55 22

Site internet : [lpo.fr/poitou-charentes](http://lpo.fr/poitou-charentes)